

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Séance du Jeudi 28 Juin 2018

Effectif du conseil communautaire : 127 membres

Membres en exercice : 127

Quorum: 64

Membres présents : 73 (Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN, Président, se retire au moment du vote)

Pouvoirs : 22

Membres votants : 95 (Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN, Président, se retire au moment du vote)

Date de la convocation : 22/06/18

L'an deux mil dix-huit et le jeudi vingt-huit juin à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Bernay sous la présidence de Monsieur Lionel PREVOST, préalablement élu au titre des délibérations relatives au vote des comptes administratifs.

Etaient présents : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur AGASSE Francis, Madame ANGOT Josiane, Madame BERNARD Nathalie, Monsieur BELLIES Albert, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Madame DUTOIR Martine, Monsieur BOUGET Daniel, Madame CANU Françoise, Monsieur CAPPELLE Hubert, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur CHOULEZ Manuel, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DECLERCQ Florence, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur DESCAMPS Alain, Monsieur DESHAYES Claude, Monsieur DIDTSCH Pascal, Monsieur DORGERE François, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame DODELANDE Claudine, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HESSE Francine, Monsieur JEHANNE Eric, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERC Marie-Françoise, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEROUGE Valérie, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LESEUR Michel, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALARGE Pierre, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Madame MARESCAL Josiane, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur MILBERGUE Joël, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur MORENO José, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PIQUENOT Olivier, Madame POTTIER Lydie, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PREVOST Lionel, Madame ROCFORT Françoise, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude (ne prend pas part au vote), Monsieur RUEL Yves, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SOURDON André, Monsieur THIBAULT-BELET Patrick, Madame TURPIN Annie, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAMPA Marc, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WEBER Claude.

Etaient absents/excusés : Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUGER Michel, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BAISSE Christian, Monsieur BARON Marc, Monsieur BEAUFELS

Accusé de Réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20180628-107_2018-BF

Lionel, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DAVION Olivier, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur DESHAYES Edmond, Madame DRAPPIER Michèle, Monsieur FILET Gérard, Monsieur FINET Pascal, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur GOBRON François, Monsieur HEUTTE Yvon, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur MECHOUD Alain, Madame MONTHULE Julie, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Madame VANDERHOEVEN Sandrine, Monsieur VANNIER Alain, Madame VARANGLE Ingrid, , Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur LELOUP Gérard.

Pouvoirs : Monsieur BETOURNE pouvoir à Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur BIBET Pierre pouvoir à Monsieur FROIDMONT Pascal, Madame BLOTIERRE Julie pouvoir à Madame TURPIN Annie, Monsieur BOULLIER Philippe pouvoir à Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Monsieur CHALONY Gilbert pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur CHAUVIN Pierre pouvoir à Monsieur DELAMARE Roger, Madame DROUIN Colette pouvoir à Madame MABIRE Dominique, Monsieur FEDERICI Michel pouvoir à Madame POTTIER Lydie, Monsieur GROULT Daniel pouvoir à Monsieur PERDRIEL Daniel, Madame GUITTON Sylvie pouvoir à Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur KIFFER Daniel pouvoir à Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur LAIGNEL Pascal pouvoir à Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LEBOURGEOIS Alain pouvoir à Monsieur WEBER Claude, Madame LECONTE Anne-Marie pouvoir à Madame EPINETTE Jocelyne, Madame LEMOINE Béatrice pouvoir à Madame ANGOT Josiane, Monsieur MATHIERE pouvoir à Madame HESSE Francine, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur PORTAIS Alain pouvoir à Madame BINET Brigitte, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur SANDIN Christopher pouvoir à Monsieur SOURDON André, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès pouvoir à Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur WIRTON Philippe pouvoir à Monsieur BONAMY Jean-Hugues.

Délibération n° 107/2018 : Compte Administratif 2017 – Budget Annexe OT Risle Charentonne

En application de l'article L.1612-12 du CGCT, la date limite de vote, par les assemblées délibérantes, des comptes de gestion du comptable et des comptes administratifs (CA) est fixée au 30 juin de l'exercice suivant.

Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sous la présidence de Monsieur Lionel PREVOST, délibérant sur le compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN, Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :**

- ✓ DONNE acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

EXECUTION DU BUDGET						
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	400 839,70 €	G	400 961,60 €	G-A 121,90 €
	Section d'investissement	B	1 062,41 €	H	1 400,00 €	H-B 337,59 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section d'exploitation (002)	C		I	23 290,83 €	
	Report en section d'investissement (001)	D	- €	J	9 534,59 €	
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION
	TOTAL (réalisations + reports)	P=A+B+C+D	401 902,11 €	Q=G+H+I+J	435 187,02 €	33 284,91 €
					=Q-P	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (2)	Section d'exploitation	E	- €	K	- €	
	Section d'investissement	F	4 283,04 €	L	- €	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	=E+F	- €	=K+L	- €	
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=A+C+E	400 839,70 €	=G+I+K	424 252,43 €	23 412,73 €
	Section d'investissement	=B+D+F	5 345,45 €	=H+J+L	10 934,59 €	5 589,14 €
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	406 185,15 €	=G+H+I+J+K+L	435 187,02 €	29 001,87 €

- ✓ **CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- ✓ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- ✓ **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- ✓ **VOTE** ce compte administratif, Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN s'étant retiré au moment du vote. Le compte administratif est arrêté.

Résultats du vote :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
73	22	95	0	95	0	95

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déferée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations.

Le Président,
Jean-Claude ROUSSELIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066413-20180628-107_2018-BF

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/07/2018

ANNEXE

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié l'article L 2313.1 du code général des collectivités. Dans les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes inscrites au budget et réellement exécutées. Élaboré par l'ordonnateur, le compte administratif doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la collectivité. Ce « bilan comptable » se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

FONCTIONNEMENT		OT R et C
		2017
013	- ATTENUATIONS DE CHARGES	277 250,00 €
70	- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	8 591,60 €
73	- IMPOTS ET TAXES	- €
74	- DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	115 120,00 €
75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	- €
76	- PRODUITS FINANCIERS	- €
77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €
043	- OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR SECTION	
042	- OPERATIONS D'ORDRE	- €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCT		400 961,60 €
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	35 898,37 €
012	- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	357 241,33 €
014	- ATTENUATIONS DE PRODUITS	- €
65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 300,00 €
66	- CHARGES FINANCIERES	- €
67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €
043	- OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	
042	- OPERATIONS D'ORDRE	1 400,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCT		400 839,70 €
Résultat de l'Année		121,90 €
Résultats Antérieurs Reportés		23 290,83 €
Solde d'exécution		23 412,73 €

INVESTISSEMENT
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
16 - EMPRUNT
20 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES
22 - IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS
10 - DOTATIONS FONDS DIVERS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20180628-107_2018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2018

1068 - DOTATIONS FONDS EN RESERVES	
138 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	
165 - DEPOT ET CAUTIONNEMENT	
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
45 - OPERATIONS COMPTE DE TIERS	
040 - OPERATIONS D'ORDRE	1 400,00 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 602,87 €
20 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 062,41 €
22 - IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
16 - EMPRUNTS	
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
45 - OPERATIONS COMPTE DE TIERS	
040 - OPERATIONS D'ORDRE	
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 062,41 €
Résultat de l'Année	1 540,46 €
Résultats Antérieurs Reportés	9 534,59 €
Solde d'exécution	11 075,05 €
RESTES A REALISER	-4 283,04 €

OT Risle Charentonne

Subvention de fonctionnement versé par l'IBTN : 115 120 €

Ce budget termine avec un excédent de fonctionnement de 23 412.73 € et un excédent d'investissement de 11 075.05 €